L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Quotidien, No 70 rue de Carondelet.
NOUVELLES-ORLEANS.
DIMANCHE, 21 MARS 1880.

Nouvelles télégraphiques.

Les Jésuites en France.

Le Siècle appelle l'attention sur ce fait que sur les 2,000 jésuites qui sont répandus sur le territoire français 1,500 sont des étrangers de diverses nationalités, Russes, Bavarois, Belges, Espagnols, Italiens, Polonais et Irlandais. Il dit que l'article de la loi du 3 décembre 1849, "en vertu duquel le gouvernement peut renvoyer les jésuites à leurs amis et à leur patron Bismark," est précisément analogue à l'article 7 et a été dû à la collaboration commune du libéral M. Buffet avec le libéral M. Dufaure.

M. J. J. Weiss va jusqu'à dire dans le *Gaulois* que si l'on tente d'expulser les jésuites, il y aura des barricades dans les rues.

Mlle de Freycinet et les journalistes.

Paris, 15 mars — M. de Freycinet a consigné à la porte de son ministère tous les journalistes politiques.

Une fausse nouvelle.

Paris, 15 mars—L'*Agence Havas* dément les nouvelles à sensation publiées dans le *Télégraphe* au sujet de la déclaration probable de l'état de siége, d'arrestations et de poursuites contre les journaux, etc., comme conséquence de la mise en vigueur des lois anti-jésuitiques.

Un nouveau royaume.

Londres, 16 mars—Le *Times* publie la dépêche suivante de Bucharest: "Le voyage à Berlin de M. Bratiano, le premier ministre roumain, a probablement pour but d'obtenir l'influence de Bismark pour la transformation de la Roumanie en royaume."

L'Espagne et le Maroc.

Madrid, 15 mars — La plupart des puissances européennes et les Etats-Unis ont accepté l'invitation du gouvernement espagnol d'assister à une conférence qui aura lieu à Madrid, au mois de juin, pour déterminer et fixer les droits du protectorat exercé sur le Maroc par les puissances étrangères. Le Maroc recevra un délégué, et le traitement des juifs sera examiné. La plupart des puissances sont disposées à nommer leurs ministres résidents à Madrid pour les représenter au congrès. L'opinion publique espagnole est très jalouse de la grande influence étant jouit le ministère anglais à la cour de Tanger.

Une catastrophe en Algérie.

Alger, 15 mars—La chaudière d'un steamer a éclaté dans le port de Bône. Le steamer a enfoncé deux felouques espagnoles, blessant sérieusement 25 hommes sur l'une d'elles. Deux chauffeurs du steamer ont été tués et le mécanicien est mortellement blessé.

Une réception chinoise.

Paris, 16 mars — L'ambassadeur de Chine a donné une grande fête dans son hôtel de l'avenue Kléber. Il y avait un millier d'invités, parmi lesquels on remarquait l'ambassadeur de Perse et sa femme.

Le palais de San Donato.

Le prince Demidoff quitte la résidence de San Donato. Il a acheté à Pratolino le vieux domaine des Médicis et il se propose d'y résidiéer un palais digne des anciens ducs de Toscane. Il a invité plusieurs des plus éminents architectes à lui soumettre les plans du nouveau palais.

L'atelier de Gérôme.

A la suite des désordres qui se sont produits dans son atelier, Gérôme a licencié ses élèves pour un temps indéterminé.

Le père Didon.

Le Père Didon a pris pour sujet de son cinquième sermon à l'église de la Trinité "la Démocratie." Il a exhorté les démocrates et les aristocrates à pratiquer une tolérance et une charité mutuelles. Ce sermon a excité les railleries de la *République française* qui traite les théories du Père Didon d'absurdes et de paradoxales.

Théâtres.

La première d'*Aïda* est différée jusqu'à l'époque du rétablissement de Maurel, tombé récemment malade, et qui doit remplir le rôle du roi d'Ethiopie.

Mlle Marie Vanzandts a débuté jeudi à l'Opéra-Comique dans *Mignon*.

M. Mark, directeur du Théâtre-Municipal de Lyon, a donné sa démission. Il trouve qu'il est impossible de lutter contre le nouveau et magnifique Théâtre Bellecour.

Les Malakoff Bitters sont un préventif pour les fièvres de Marais et les autres fièvres.

Les attraits dans le mouvement et le bon marché sont la nouveauté, la semaine prochaine, à l'Etoile Rouge.

Les candidats présidentiels.

Nous lisons dans le *Messager franco-américain*:

La question présidentielle, quoique assez froidement parlée par le public américain, est cependant qui est à la passer toutes les autres questions politiques en moment actuel. Le *World* est un des journaux qui donnent le plus d'attention à ce sujet. Nous avons fait connaître ses sentiments à l'égard de M. Tilden, que beaucoup de gens regardent comme le plus fort candidat des démocrates. Dans son dernier numéro, il donne un article sous ce titre: "Grant et Bayard." Nous y lisons ce qui suit: "Si le général Grant doit, être comme nous pensons qu'il le sera, le candidat des républicains, dès lors, afin que la question soit posée dans les termes les plus clairs et les plus complets, il nous semble nécessaire que M. Bayard soit le candidat des démocrates. Y a-t-il une combinaison plus logique et plus sensée pour les démocrates qui reconnaissent avec le *World* que le général Grant devrait être le candidat républicain? Aucun électeur ne peut pas pour de doute sur ce que Grant et Bayard représentent et personnifient dans les affaires publiques chacun de leur côté. Que les électeurs y réfléchissent. Bien à la question du Sud ou à la question financière, qu'ils s'occupent surtout de l'affaire de la Commission électorale—on de celle du *third term*, qu'ils dirigent leur attention sur la réforme administrative ou sur l'entreprise du canal interocéanique, ou bien qu'ils recherchent si le Congrès a le droit et le devoir d'intervenir par les baïonnettes ou par les marchals fédéraux dans les élections d'Etat, ils n'auront pas de peine à s'assurer de l'attitude que le général Grant ou M. Bayard doit prendre à l'égard de l'une quelconque de ces questions.

Jusque-là c'est fort clair et tout le monde sera de l'avis du *World*. Mais il va plus loin et déclare que les électeurs favorables au triomphe des passions et des procédés de la guerre civile trouveraient dans le général Grant un candidat selon leur cœur; tandis que ceux qui ont bonheur de voir les questions constitutionnelles tranchées par l'épée pourront voir dans M. Bayard un guide sûr et digne de toute confiance. Ici reparaît le journal de parti. Mais il ne persuadera même pas à tous les démocrates que M. Bayard soit un conducteur d'un patriotisme à toute épreuve. Il est bien vrai que le sénateur de la Delaware est opposé à l'usage de la force dans les contestations politiques actuelles. Personne ne l'en blâmera. Mais il y a eu un temps où il était nécessaire d'avoir recours à la force pour triompher de la rébellion, et l'histoire atteste que dans cette crise mémorable, M. Bayard a préféré le démembrement de la République à une répression rigoureuse. Le *World* fait des raisonnements très captieux pour justifier ou diminuer la conduite de M. Bayard en 1861. Mais les pénibles efforts que trahit son argumentation prouvent combien il sent la faiblesse de la cause qu'il soutient.

Le *Sun* voit tout ce qu'il y a de défectueux dans la candidature de M. Bayard et propose d'y substituer celle de M. David Davis, sénateur de l'Illinois. M. Davis est classé en politique parmi les indépendants. Mais nous devons dire qu'il a presque toujours voté avec les démocrates. Le *Sun* rappelle qu'il était l'ami intime du président Lincoln et qu'il s'est toujours prononcé énergiquement contre la sécession. C'est pourquoi il pense que beaucoup de républicains voteraient pour lui. C'est possible; mais Prosper de M. Greeley, qui a si malheureusement échoué comme candidat indépendant, est d'un triste augure pour la candidature de M. Davis.

Si vous voulez un bon piano, adressez-vous à Werlein, 185 Canal. Ne prêtez pas l'oreille à ce que l'on pourrait vous dire en-dehors, mais allez voir par vous-mêmes pouvez. Les affaires de M. Werlein ont doublé depuis un an. Il vous donnera pleine satisfaction. Vous trouverez chez lui des pianos de Chickering, de Mathushek, de Hale, de Pleyel, etc., dont que des pianos d'occasion. On échange aussi. Mêmes prix sont les conditions de paiement faciles et libérales.

SPECTACLES BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE
GRAND SUCCÈS! PAR LA FAMEUSE TROUPE
COWELL
Opera Bouffe Company
La plus grande et la plus complète organisation actuellement en spectacle pour la représentation de pièces légères.
Représentations des Dimanche soir et Mercredi en matinée.
ROBINSON CRUSOE.
Lundi et Mardi soirs,
MAGIC SLIPPER.
Mercredi Soir,
CINDERELLA.
Jeudi, Vendredi soir et Samedi en matinée—
BOMBASTES FURIOSO.
Samedi soir, matinée et soirée,
BARBE-BLEUE.
Grande Soirée bénéfice du trésorier, M. Fred Bonnet—5 pièces burlesques.
Lundi de Pâques, Barlow, Princess, Wilson et West Minstrel Association.
21 mars—1t

THEATRE ST-CHARLES.
D. BIDWELL, Propriétaire et Directeur.
Pour un court engagement;
Les Merveilleux
MIDGETS.
Parfaite Spécimens de l'Humanité—Les Plus Petits qui Existent.
GEN'L MITE,
Age 15 ans. Poids: 9 livres.
MAJOR ATOM,
Age: 10 ans. Poids: 15 livres.
Ces merveilles humaines ont créé une extinction extraordinaire et commandé une attention universelle.
En Exhibition Tous les Jours.
Matin, 10 à 12. Prix d'Entrée,
Après-Midi, 3 à 5. 25 Cents.
Soir, 7 à 9. Vingt Cinq Cents.
Les dimanches de 7 à 9 P. M. seulement.
Trois Exhibitions par jour. 7mars—T

GRUNEWALD HALL.
ANNONCE DE CLOTURE.
Représentations d'adieu du
PROF. CROMWELL,
Le célèbre démon-teur d'arts.
PROGRAMME DES SÉANCES.
Les demeures de l'Angleterre
Lundi soir, 22 mars.
Jérusalem, la Terre Sainte
Mardi soir: 23 mars.
La Suisse et les Alpes
Mercredi soir, 24 mars.
Paris, la ville superbe
Jeudi soir, 25 mars.
Rome, la ville éternelle
Vendredi soir, 26 mars,
Grande représentation d'adieu.
Jérusalem et la Terre Sainte
En Matinée, jeudi à midi.
Entrée—Grandes personnes.....50 cents
Enfants.....25 cents
Rien d'extra pour places réservées, achetées au magasin de musique de Grunewald.
21 mars—5t

SALLE GRUNEWALD
Concert à Grand Orchestre
par souscription,
Sous la direction de
THEODORE CURANT,
MARDI, 30 MARS 1880, A 8 P. M.,
Avec le bienveillant concours de Mme Alice Schwartz, de Mlle Annie Seavell, de MM. F. Bremer, prof. D. Deloreix et J. W. H. Kokert et d'un orchestre complet de 40 des meilleurs musiciens de la ville.
Billet de souscription.....$1 00
A vendre dans les principaux magasins de musique. On trouvera le programme du concert dans une pre laise annonce.
7 mars—7,14,21,28 mars

AVIS SPECIAL.
La Société Nouvelle Lumineuse Bienfaisance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,
Donnera un
GRAND BAL PARE MASQUÉ ET CALICO
A la Salle Grunewald,
Samedi Soir, 27 mars, la veille de Pâques
Au bénéfice de la Caisse de Secours.
Par ordre du Président
L. CIPRIANI,
21 mars—21 et 27.

Grande Fête Champêtre Annuelle
DONNÉE PAR LA
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,
AUX PARK GROUNDS,
Le DIMANCHE 25 Avril 1880.
BILLETS.....5 pts.
DAMES ET ENFANTS GRATIS.
Aucune Dame ne sera admise non accompagnée.
Surprises pour Dames et Messieurs.
Chaque personne en entrant recevra un billet qui lui donnera le droit à une chance dans deux surprises qui seront faites dans la soirée.
Par ordre du Président. J. SCHWEITZER,
E. Ramon, Secrétaire.
N. B.—Les réunions auront lieu à l'Asile, tous les LUNDIS et tous les VENDREDIS.
19 mars—

Quatrième Fête Annuelle,
Exhibition Pyrotechnique et Bal
DONNÉS AUX
FAIR GROUNDS
PAR LA
Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane,
Jour de Pâques, le 28 Mars 1880.
Courses: Pony Race.....Prix $15 00
Prix d'entrée $2 50
Course de mulets.....Prix $10 00
Prix d'entrée $2 00
Courses de charrettes à lait.....Prix $5 00
Entrée libre
Course à pied.....Prix 5 00
Entrée libre
Course en sacs.....Prix 1 00
Entrée libre
Dansées dans les deux bateaux.
Comité d'arrangements:
L. J. COURTIN, Chairman.
J. F. Barthelemy, L. J. Courtanit,
H. S. Salvant, Geo. Pischof Jr.
A. D. Dumaine, V. Moll,
Chas. Burgs, Michel Toepfer,
E. Dussom, Edgar Lasalle.
Pour invitations pour dames, s'adresser à J. F. Barthelemy, No 50 rue Royale; Chas. Burgs, chez Michel Lion, encoigure Ste Anne et Well; Le Levée; Adolphe Demarest, Stonewall Jackson Store, encoignure Champ-Elysées et Victoire; E. Dussom, encoignure Dumaine et Amour; A. F. Bérel, encoignure Champs-Elysées et Rue Enfants.
Prix d'Entrée - - - 50 cts
7 mars—14 21 27 28

Dr. J. B. PEREZ,
Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES,
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les rétrécissements et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure et d'autres drogues nuisibles. Guérisons rapides et remèdes fournis. Les BOUGIES SÉCRÈTES guéries par un simple mécanisme, sans peine.
Les maladies de femmes, suppression, rétention et toutes les irrégularités PROPRES AUX DAMES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ECHOUE JAMAIS. On peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations gratuites, confidentielles et prix raisonnables. Cabinet No 6 rue Sud-Remparts, près la rue du Canal, Nlle-Orléans.
16 sept—1a

IMPORTATION DIRECTE.
LES HERITIERS DE
J. LEVOIS
Au No 133 de la rue du Canal,
ONT reçu par le vapeur Texas et survivant, LUNDI, le 15 du courant, un assortiment de nouveautés de choix en marchandises de printemps, consistant en partie en:
Bayonnaises et Albatros,
Beiges et Crêpes de fantaisie,
TOILES DU NORD.
Grenadines noires, unies et brochées.
Linons de fil imprimés et Mousselines.
Cravates,
Dentelles et
Ganteries.
Bretonne, Pointe d'Espagne et Dentelles de Languedoc.
14mars—

Semence de riz. Semence de riz.
Importation directe de la Caroline,
DE 2000 sacs de choix, dépouillés et mis en état à vendre.
S'adresser à CHAS A. LARENDON, 27 rue Carondelet, ou au Sud Grange.
Ou à RAOUL DUPRE, Courtier de riz, 51 rue Dumaine.
N. B.—La seule véritable SEMENCE DE RIZ DE LA CAROLINE sera en marché.
16fév—3m

VENTES A L'ENCAN.
PAR HOEY & O'CONNOR.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Grande et attrayante Vente à l'Encan d'Emplacements de Commerce et Maisons de Résidence centralement situés dans le Premier, Second et Troisième Districts.
Magasins rue du Camp, près Gravier, rue Peters, près Poydras, rue de Chartres, Bienville et North Peters et RESIDENCES Rues Conti, Esplanade et St Claude.
Vente pour effectuer un partage.
Delord Burthe & als Vs Paul Louis Burthe & als.
No 10,793.—Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, commissaire, Bureaux, No 17 rue Carondelet.—LUNDI, 24 avril 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Second Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 12, et signé le 17 janvier 1880, et en vertu également d'un ordre de la Second Cour de District en date du 5 février 1880, il sera vendu à la chère publique les propriétés de valeur et de commodes détention, à savoir:
1 Un certain emplacement de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée (actuellement North Peters), Poydras, Tchoupitoulas et Nafa, chacune de 120 pieds à partir de la ligne de front, sur une profondeur de 70 pieds entre lignes parallèles et mesurant environ 8 arpents de superficie.
Ensemble avec le magasin en briques à quatre étages, No 56 rue de la Nouvelle-Levée, et toutes les ameliorations sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.
2—Un certain emplacement de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Canal, Dorleans et Dumaine, et mesurant environ 22 pieds 2 pouces de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 65 pieds et 2 pouces entre lignes parallèles et perpendiculaires, borné sur le côté ouest de la Dumaine par la propriété appartenant actuellement à Louis Fabre, et sur l'autre côté, vers la rue du Canal, par la propriété de Mme Lebreton, actuellement à John Hagan Sr., ensemble avec le magasin en briques à quatre étages No. 26 rue de Chartres, et toutes les ameliorations sur ledit lot de terre et tous les droits, allées et privilèges qui y appartiennent.
3—Un certain emplacement de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bienville, Royale, Dauphine et Passage de la Bourse, mesurant environ 25 pieds et 7 pouces de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces et 4 lignes entre lignes égales et parallèles.
Ensemble avec les bâtisses No. 60 de la rue Bienville et toutes les autres ameliorations sur le dit lot de terre et tous les droits, allées et privilèges qui y appartiennent ou quelque sorte, ainsi au droit les locataires d'enlever les ameliorations temporaires construites par eux.
7—Un certain emplacement de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Conti, Royale et Passage de la Bourse, mesurant au pied environ 34 pieds de face à la rue St Louis sur 106 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Ensemble avec la bâtisse en briques No 50 rue St Louis et toutes les autres ameliorations sur ledit lot de terre, et tous les droits allées privilèges et avantages qui y appartiennent.
8—Un certain emplacement de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bourgogne, Bienville et Rampart, désigné par le No 1 sur un plan dressé par le J. Pilié, député voyer, en date du 14 novembre 1836 et déposé dans le livre de plans de F. Grima notaire, comme le plan No 45.
Le dit lot de terre mesurant 40 pieds 7 pouces de face à la rue Conti, sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec la bâtisse en briques No 150 rue Conti et les ameliorations sur le dit lot de terre et tous les droits, allées, privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent. Ensemble avec l'usage de la cour et d'une allée s'ouvrant sur la rue Conti et mesurant 10 pieds 1 pouce de largeur, représentées sur le plan; laquelle cour et la ruelle allée sont pour le commun usage des lots numeros 1, 2, et 3, et de l'entrepôt désigné par le No 4 sur le dit plan et de huit autres lots et bâtisses situés rue Rampart et désignés par les Nos 1 à 8, sur un plan dressé par Jos. Pilié le 19 décembre 1835 et attaché à un acte de vente datée du 31 décembre 1835 pardevant Félix Grima notaire.
9—Un certain morceau de terre avec l'entrepôt en briques qui s'y trouve et qui en couvre toute l'étendue, situé derrière le projeté qui vient d'être décrit et désigné sur le plan ci-dessus mentionné par le numéro 4, mesurant en largeur sur l'arrière limite du dit terrain 33 mètres 80, 29 pieds 1 pouce et 9 lignes et en profondeur du côté de la rue Bourgogne de 72 pieds 10 pouces 3 lignes, et du côté de la rue de Rampart de 69 pieds 4 lignes, entre lignes de la quelle le terrain mesure sur une ligne parallèle à la rue Conti, et s'étendant vers la rue des Remparts, 41 pieds 8 pouces 1 ligne, et sur une ligne parallèle à la rue des Remparts et le terrain mesure 25 pieds 2 pouces et est interrompu par deux lignes brisées, l'une de 6 pieds 9 pouces; le tout en mesure américaine, et formant un plan en question plus haut. Ainsi que la maison de résidence, en briques à deux étages, couverte en ardoise, No 163 rue de l'Esplanade, et toutes les ameliorations qui sont sur le dit terrain, y compris les droits, passages et privilèges qui lui appartiennent.
10—Un certain terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Royale, St-Claude, Kerlerec et Rampart, désigné par la lettre B sur le dit plan No 1, sur un plan dressé par le J. Pilié, député voyer de la ville, en date du 20 décembre 1832, et mesurant 50 pieds 3 pouces 6 lignes de front rue St-Claude, 68 pieds 4 pouces 2 lignes de large sur la ligne qui le sépare de l'espace du terrain A, carrière, présentant des obliquité, et 26 pieds 2 pouces 6 lignes sur l'autre côté, vers la rue de Kerlerec, le tout en mesure américaine. Ainsi que la maison de résidence en briques à deux étages, couverte en ardoise, No 868 rue St Claude, les ameliorations qui y prennent et les droits, passages et avantages qui lui appartiennent.
11—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Dumaine, Mandeville et Kerlerec, formant l'angle des rues North Peters et Kerlerec, et désigné par le lettre A sur un plan de 15 pieds 1 pouce de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles, le tout en pied anglais.
Ensemble avec les bâtisses No. 60 de la rue Bienville et toutes les autres ameliorations sur le dit lot de terre, et tous les droits, allées et privilèges qui y appartiennent ou quelque sorte, ainsi au droit les locataires d'enlever les ameliorations temporaires construites par eux.
7—Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Conti, Bienville et Passage de la Bourse, mesurant au pied environ 25 pieds de face à la rue Royale sur 127 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout en pied anglais.
Ensemble avec les bâtisses No. 60 de la rue Bienville et toutes les autres ameliorations sur le dit lot de terre, et tous les droits, allées et privilèges qui y appartiennent ou quelque sorte, ainsi au droit les locataires d'enlever les ameliorations temporaires construites par eux.
7—Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bourgogne, Bienville et Rampart, désigné par le No 1 sur un plan dressé par le J. Pilié, député voyer général, le 14 novembre 1836 et déposé dans le livre de plans de F. Grima notaire, comme le plan No 45.
Le dit lot de terre mesurant 40 pieds 7 pouces de face à la rue Conti, sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec la bâtisse en briques No 150 rue Conti et les ameliorations sur le dit lot de terre et tous les droits, allées, privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent. Ensemble avec l'usage de la cour et d'une allée s'ouvrant sur la rue Conti et mesurant 10 pieds 1 pouce de largeur, représentées sur le plan; laquelle cour et la ruelle allée sont pour le commun usage des lots numeros 1, 2, et 3, et de l'entrepôt désigné par le No 4 sur le dit plan et de huit autres lots et bâtisses situés rue Rampart et désignés par les Nos 1 à 8, sur un plan dressé par Jos. Pilié le 19 décembre 1835 et attaché à un acte de vente datée du 31 décembre 1835 pardevant Félix Grima notaire.
9—Un certain morceau de terre avec l'entrepôt en briques qui s'y trouve et qui en couvre toute l'étendue, situé derrière le projeté qui vient d'être décrit et désigné sur le plan ci-dessus mentionné par le numéro 4, mesurant en largeur sur l'arrière limite du dit terrain 33 mètres 80, 29 pieds 1 pouce et 9 lignes et en profondeur du côté de la rue Bourgogne de 72 pieds 10 pouces 3 lignes, et du côté de la rue de Rampart de 69 pieds 4 lignes, entre lignes de la quelle le terrain mesure sur une ligne parallèle à la rue Conti, et s'étendant vers la rue des Remparts, 41 pieds 8 pouces 1 ligne, et sur une ligne parallèle à la rue des Remparts et le terrain mesure 25 pieds 2 pouces et est interrompu par deux lignes brisées, l'une de 6 pieds 9 pouces; le tout en mesure américaine, et formant un plan en question plus haut. Ainsi que la maison de résidence, en briques à deux étages, couverte en ardoise, No 163 rue de l'Esplanade, et toutes les ameliorations qui sont sur le dit terrain, y compris les droits, passages et privilèges qui y sont attachés.
10—Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Nouvelle-Levée (actuellement North Peters), Poydras, Tchoupitoulas et Nafa, chacune de 120 pieds à partir de la ligne de front, sur une profondeur de 70 pieds entre lignes parallèles et mesurant environ 8 arpents de superficie.
Ensemble avec les bâtisses en briques à quatre étages No 56 rue de la Nouvelle-Levée et toutes les ameliorations sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.
11—Un certain emplacement de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Canal, Dorleans et Dumaine, et mesurant environ 22 pieds 2 pouces de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 65 pieds et 2 pouces entre lignes égales et parallèles, borné sur le côté ouest de la Dumaine par la propriété appartenant actuellement à Louis Fabre, et sur l'autre côté, vers la rue du Canal, par la propriété de Mme Lebreton, actuellement à John Hagan Sr., ensemble avec le magasin en briques à quatre étages No. 26 rue de Chartres, et toutes les ameliorations sur ledit lot de terre et tous les droits, allées et privilèges qui y appartiennent.
12—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Dumaine, Mandeville et Kerlerec, formant l'angle des rues North Peters et Kerlerec, et désigné par la lettre A sur un plan de 15 pieds 1 pouce de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles, le tout en pied anglais.
Ensemble avec les bâtisses No. 60 de la rue Bienville et toutes les autres ameliorations sur le dit lot de terre, et tous les droits, allées et privilèges qui y appartiennent ou quelque sorte, ainsi au droit les locataires d'enlever les ameliorations temporaires construites par eux.
7—Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Conti, Bienville et Passage de la Bourse, mesurant au pied environ 25 pieds de face à la rue Royale sur 127 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout en pied anglais.
Ensemble avec les bâtisses No. 60 de la rue Bienville et toutes les autres ameliorations sur le dit lot de terre, et tous les droits, allées et privilèges qui y appartiennent ou quelque sorte, ainsi au droit les locataires d'enlever les ameliorations temporaires construites par eux.
7—Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bourgogne, Bienville et Rampart, désigné par le No 1 sur un plan dressé par le J. Pilié, député voyer général, le 14 novembre 1836 et déposé dans le livre de plans de F. Grima notaire, comme le plan No 45.
Le dit lot de terre mesurant 40 pieds 7 pouces de face à la rue Conti, sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec la bâtisse en briques No 150 rue Conti et les ameliorations sur le dit lot de terre et tous les droits, allées, privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent. Ensemble avec l'usage de la cour et d'une allée s'ouvrant sur la rue Conti et mesurant 10 pieds 1 pouce de largeur, représentées sur le plan; laquelle cour et la ruelle allée sont pour le commun usage des lots numeros 1, 2, et 3, et de l'entrepôt désigné par le No 4 sur le dit plan et de huit autres lots et bâtisses situés rue Rampart et désignés par les Nos 1 à 8, sur un plan dressé par Jos. Pilié le 19 décembre 1835 et attaché à un acte de vente datée du 31 décembre 1835 pardevant Félix Grima notaire.
9—Un certain morceau de terre avec l'entrepôt en briques qui s'y trouve et qui en couvre toute l'étendue, situé derrière le projeté qui vient d'être décrit et désigné sur le plan ci-dessus mentionné par le numéro 4, mesurant en largeur sur l'arrière limite du dit terrain 33 mètres 80, 29 pieds 1 pouce et 9 lignes et en profondeur du côté de la rue Bourgogne de 72 pieds 10 pouces 3 lignes, et du côté de la rue de Rampart de 69 pieds 4 lignes, entre lignes de la quelle le terrain mesure sur une ligne parallèle à la rue Conti, et s'étendant vers la rue des Remparts, 41 pieds 8 pouces 1 ligne, et sur une ligne parallèle à la rue des Remparts et le terrain mesure 25 pieds 2 pouces et est interrompu par deux lignes brisées, l'une de 6 pieds 9 pouces; le tout en mesure américaine, et formant un plan en question plus haut. Ainsi que la maison de résidence, en briques à deux étages, couverte en ardoise, No 163 rue de l'Esplanade, et toutes les ameliorations qui sont sur le dit terrain, y compris les droits, passages et privilèges qui y sont attachés.
10—Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Nouvelle-Levée (actuellement North Peters), Poydras, Tchoupitoulas et Nafa, chacune de 120 pieds à partir de la ligne de front, sur une profondeur de 70 pieds entre lignes parallèles et mesurant environ 8 arpents de superficie.
Ensemble avec les bâtisses en briques à quatre étages No 56 rue de la Nouvelle-Levée et toutes les ameliorations sur ledit lot de terre et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.
11—Un certain emplacement de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Canal, Dorleans et Dumaine, et mesurant environ 22 pieds 2 pouces de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 65 pieds et 2 pouces entre lignes égales et parallèles, borné sur le côté ouest de la Dumaine par la propriété appartenant actuellement à Louis Fabre, et sur l'autre côté, vers la rue du Canal, par la propriété de Mme Lebreton, actuellement à John Hagan Sr., ensemble avec le magasin en briques à quatre étages No. 26 rue de Chartres, et toutes les ameliorations sur ledit lot de terre et tous les droits, allées et privilèges qui y appartiennent.
12—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Dumaine, Mandeville et Kerlerec, formant l'angle des rues North Peters et Kerlerec, et désigné par la lettre A sur un plan de 15 pieds 1 pouce de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles, le tout en pied anglais.
Ensemble avec les bâtisses No. 60 de la rue Bienville et toutes les autres ameliorations sur le dit lot de terre, et tous les droits, allées et privilèges qui y appartiennent ou quelque sorte, ainsi au droit les locataires d'enlever les ameliorations temporaires construites par eux.
Ensemble avec les bâtisses en briques No 92 Nouvelle-Levée et toutes les autres ameliorations sur ledit lot de terre, ainsi que les droits, servitudes et privilèges y appartenant.
Ces ventes sont faites en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Second Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 12, et signé le 17 janvier 1880, et en vertu d'un ordre de la Second Cour de District en date du 5 février 1880, et sera vendu à la chère publique les propriétés de valeur et de commodes détention, à savoir:
1 Un certain emplacement de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Dumaine, Mandeville et Kerlerec, désigné par la lettre B sur un plan de 15 pieds 1 pouce de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles, le tout en pied anglais.
Ensemble avec les bâtisses No. 60 de la rue Bienville et toutes les autres ameliorations sur le dit lot de terre, et tous les droits, allées et privilèges qui y appartiennent ou quelque sorte, ainsi au droit les locataires d'enlever les ameliorations temporaires construites par eux.
2—Un certain terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Dumaine, Mandeville et Kerlerec, désigné par la lettre A sur un plan dressé par le J. Pilié, député voyer de la ville, en date du 20 décembre 1832, et mesurant 50 pieds 3 pouces 6 lignes de front rue St-Claude, 68 pieds 4 pouces 2 lignes de large sur la ligne qui le sépare de l'espace du terrain A, carrière, présentant des obliquité, et 26 pieds 2 pouces 6 lignes sur l'autre côté, vers la rue de Kerlerec, le tout en mesure américaine. Ainsi que la maison de résidence en briques à deux étages, couverte en ardoise, No 868 rue St Claude, les ameliorations qui y prennent et les droits, passages et avantages qui lui appartiennent.
10—Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Royale, Dauphine et Passage de la Bourse, mesurant environ 25 pieds 7 pouces de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles, le tout en pied anglais.
Ensemble avec les bâtisses No. 60 de la rue Bienville et toutes les autres ameliorations sur le dit lot de terre, et tous les droits, allées et privilèges qui y appartiennent ou quelque sorte, ainsi au droit les locataires d'enlever les ameliorations temporaires construites par eux.
11—Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Chartres, St-Philippe et Vieille-Levée (aujourd'hui Dauphine), désigné par la lettre A sur un plan dressé par le No 5 sur le plan du voyer de la ville, sous xb à l'acte de vente passé le 17 juin 1881, et mesurant 24 pieds 2 pouces de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Ensemble avec les bâtisses No. 60 de la rue Bienville et toutes les autres ameliorations sur le dit terrain mesure américaine, 22 pieds 1 pouce 4 lignes de face rue Dumaine, sur les profondeurs inégales 127 pieds 9 pouces 4 lignes du côté qui sépare le dit terrain du terrain No 6. s'étendant vers la rue St-Philippe et parallèle à Chartres et 127 pieds 9 pouces 4 lignes, s'étendant vers la rue Vieille Levée, sur une ligne parallèle à Dumaine, 15 pieds 4 pouces 4 lignes; ainsi que sur une ligne s'étendant vers la rue St-Philippe et parallèle à la rue de Chartres, 15 pieds 2 pouces; encore sur une ligne s'étendant vers la rue Vieille Levée, et parallèle à Dumaine, 14 pieds 10 pouces; enfin sur une ligne s'étendant vers la rue Dumaine et parallèle à la rue de Chartres, 12 pieds 6 pouces 4 lignes; encore sur une ligne s'étendant vers la rue de Chartres et parallèle à la rue Dumaine, 3 pieds; sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine, 1 pied, et sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine et parallèle à la rue Dumaine, 3 pieds. Ainsi que les bâtisses à deux étages, en briques, couvertes en ardoise, No 31 rue Dumaine, tous et les autres ameliorations sur ledit terrain, et tous les droits, passages et avantages qui y sont attachés.
12—Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Conti, Bourgogne, Bienville et Rampart, désigné par le No 1 sur un plan dressé par le J. Pilié, député voyer général, le 14 novembre 1836 et déposé dans le livre de plans de F. Grima notaire, comme le plan No 45.
Le dit lot de terre mesurant 40 pieds 7 pouces de face à la rue Conti, sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec la bâtisse en briques No 150 rue Conti et les ameliorations sur le dit lot de terre et tous les droits, allées, privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent. Ensemble avec l'usage de la cour et d'une allée s'ouvrant sur la rue Conti et